



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

détenus

Question écrite n° 101776

Texte de la question

M. Jean-Louis Christ appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les conditions d'incarcération des détenus islamistes radicaux. Quel que soit l'établissement pénitentiaire dans lequel ils sont placés, ces derniers ne manquent pas une occasion, lors des divers déplacements (parloirs, visites médicales, activités diverses...), pour se livrer à des actes de prosélytisme. Les quartiers d'isolement n'apportent pas, la plupart du temps, de réponse efficace pour endiguer ce phénomène. Avec un accroissement probable à court terme du nombre d'incarcérations de détenus islamistes radicaux, de retour du Proche-Orient, cette question de leur isolement complet va se poser avec encore plus d'acuité. Il lui demande quelles mesures il entend mettre en œuvre pour éviter que la prison ne finisse par devenir le lieu par excellence de l'enracinement du radicalisme islamiste.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Christ](#)

Circonscription : Haut-Rhin (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101776

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 décembre 2016](#), page 10643

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)